



## AVENANT N°1

# CONTRAT *NOS TERRITOIRES D'ABORD* 2022-2027

# REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / TERRITOIRE GAPENCAIS



Communauté d'Agglomération  
GAP • TALLARD • DURANCE



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par délibération n°..... en date du....., Ci-après désignée « la Région »

**D'une part,**

**ET**

La communauté d'agglomération Gap Tallard Durance, représentée par son Président, Monsieur Roger Didier, dument habilité par délibération n° ..... en date du .....,

La communauté de communes Champsaur Valgaudemar, représentée par son Président, Monsieur Fabrice Borel, dument habilité par délibération n°....., en date du .....,

La communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, représentée par son Président, Monsieur Joël Bonnafoux, dument habilité par délibération n°....., en date du .....,

La communauté de communes Buëch Dévoluy, représentée par son Président, Monsieur Michel Ricou-Charles, dument habilité par délibération n°....., en date du .....,

Le syndicat mixte du Scot de l'Aire Gapençaise, représenté par son Président, Monsieur Benoît Roustang, dument habilité par délibération n°....., en date du .....,

L'ensemble de ces partenaires désignés ci-dessus étant dénommés « le Territoire »

**D'autre part,**

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

Vu la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu la délibération n° 22-0579 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant l'adoption du Contrat Nos territoires d'abord du Territoire Gapençais,

Vu l'article 5 de ce contrat qui prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

### **Article 1 – Objet de l’avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier la programmation prévue en annexe 1 du contrat Nos territoires d’abord 2022-2027 du Territoire Gapençais, en application de l’article 5 du contrat initial.

### **Article 2 - Structuration du contrat - volet opérationnel**

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant en annexe 1 du contrat initial.

### **Article 3- Prise d’effet**

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification. Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<p><b>Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d’Azur</b></p> <p><b>Renaud MUSELIER</b></p>	<p><b>Le Président de la Communauté d’agglomération Gap- Tallard-Durance</b></p> <p><b>Roger DIDIER</b></p>
<p><b>Le Président de la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar</b></p> <p><b>Fabrice BOREL</b></p>	<p><b>Le Président de la Communauté de communes Serre- Ponçon Val d’Avance</b></p> <p><b>Joël BONNAFOUX</b></p>
<p><b>Le Président de la Communauté de Communes Buëch- Dévoluy</b></p> <p><b>Michel RICOU-CHARLES</b></p>	<p><b>Le Président du Syndicat Mixte du Scot de l’Aire Gapençaise</b></p> <p><b>Benoît ROUSTANG</b></p>

# ANNEXE 1 modifiée

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

N°opération	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total	Taux d'intervention régional	Montant régional proposé
<b>GESTION ET VALORISATION DES DECHETS</b>					
1.1	Réhabilitation de la déchèterie d'Aspres sur Buëch	CCBD	289 765 €	30%	86 930 €
1.2	Réhabilitation de la déchèterie d'Agnières	CCBD	256 870 €	30%	77 061 €
1.3	Installation de PAV semi-enterrés	CCBD	1 870 000 €	30%	561 000 €
1.4	Création d'une matériauthèque	CCSPVA	300 000 €	42%	125 000 €
1.5	Création d'une usine de méthanisation pour la fabrication de GNV	Gap	6 700 000 €	6%	375 000 €
1.6	Création d'un pôle artisanal et commercial comprenant une recyclerie	Espinasses	400 000 €	20%	80 000 €
1.7	Optimisation de la gestion des déchets	CCCV	750 000 €	47%	350 000 €
1.8	Optimisation de l'organisation du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : extension du quai de transfert intercommunal	CCCV	400 000 €	50%	200 000 €
<b>Sous-total thématique (8 opérations)</b>			<b>10 966 635 €</b>	<b>17%</b>	<b>1 854 991 €</b>
<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>					
2.1	Etude de faisabilité pour le déploiement d'une centrale de méthanisation et réseau de chaleur	CCCV	100 000 €	40%	40 000 €
2.2	Création d'un réseau de chaleur sur Tallard – Etude de Faisabilité	Tallard	30 000 €	70%	21 000 €
<b>Sous-total thématique (2 opérations)</b>			<b>130 000 €</b>	<b>47%</b>	<b>61 000 €</b>
<b>MOBILITE DURABLE-INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES</b>					
3.1	Itinéraire Cyclable V862 "La Durance à Vélo" Section Gap / Tokoro - Pont Sarrazin	Gap	250 000 €	50%	125 000 €
3.2	Aménagement d'aires de covoiturage	CCSPVA	300 000 €	13%	40 000 €
3.3	Création d'une voie verte entre Rousset et Venterol	CCSPVA	1 300 000 €	31%	400 000 €
3.4	Réalisation d'une liaison douce entre Superdévouly et la Joue du Loup	Le Dévouly	1 490 000 €	23%	350 000 €
3.5	Réalisation d'une voie douce 3ème et 4ème tranche : Plan d'eau du Champsaur – Base de loisirs d'Orcières	CCCV	2 031 700 €	16%	315 064 €
<b>Sous-total thématique (5 opérations)</b>			<b>5 371 700 €</b>	<b>23%</b>	<b>1 230 064 €</b>

**STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS - MAITRISE DE L'ENERGIE - REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS**

4.1	Stratégie patrimoniale et réhabilitation des écoles de la ville de Gap	Gap	16 379 320 €	6%	1 000 000 €
4.2	Rénovation de la médiathèque	Gap	2 193 500 €	16%	350 000 €
4.3	Réhabilitation de la médiathèque en vue de la création d'un tiers lieu culturel et associatif	Le Dévoluy	350 000 €	30%	103 803 €
4.4	Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes de la CCSPVA	CCSPVA	1 215 800 €	21%	260 160 €
4.5	Extension des locaux de la CCSPVA à La Bâtie-Neuve	CCSPVA	400 000 €	45%	180 000 €
4.6	Etude de programmation préalable à la rénovation globale des écoles	CCSPVA	60 000 €	70%	42 000 €
4.7	Travaux de rénovation des écoles BBC Réno	CCSPVA		#DIV/0!	578 449 €
4.8	Requalification du gymnase intercommunal Champsaur Valgaudemar	CCCV	1 500 000 €	31%	466 000 €
4.9	Stratégie de performance énergétique des bâtiments publics intercommunaux	CCCV	110 000 €	23%	25 000 €
4.10	Etude préopérationnelle d'Opération programmée de l'habitat et subventions accordées au titre des travaux visant l'amélioration de l'habitat	CCCV	1 660 000 €	6%	92 600 €
4.11	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat - Centre-bourg de Tallard	Tallard	120 000 €	13%	15 000 €
4.12	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat - Commune de Veynes	Veynes	1 375 000 €	2%	25 600 €
4.13	Requalification de la salle polyvalente de Tallard et raccordement au réseau de chaleur	Tallard	546 000 €	25%	136 500 €
4.14	Requalification de la micro crèche intercommunale « Les marmottes du Valgo ».	CCCV	600 000 €	20%	120 000 €
<b>Sous-total thématique (14 opérations)</b>			<b>26 509 620 €</b>	<b>13%</b>	<b>3 395 112 €</b>

<b>SOBRIETE FONCIERE - AMENAGEMENT DURABLE - FONCIER ECONOMIQUE</b>					
5.1	Mise en œuvre du ZAN à l'échelle du Scot	SM du Scot	50 000 €	50%	25 000 €
5.2	Restructuration de l'îlot du Carré de l'imprimerie	société 3F Sud	15 746 579 €	3%	540 000 €
5.3	Aménagement d'un abattoir avicole	Gap	1 000 000 €	21%	214 500 €
5.4	Création d'une plateforme pour un atelier dédié à la filière bois dans la zone du Boutariq	CCBD	2 100 000 €	30%	630 000 €
5.5	Etude de revitalisation et de programmation urbaine, paysagère et architecturale du centre-bourg de St-Bonnet-en-Champsaur	St-Bonnet-en-Champsaur	220 000 €	40%	88 000 €
<b>Sous-total thématique (5 opérations)</b>			<b>19 116 579 €</b>	<b>8%</b>	<b>1 497 500 €</b>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE - PATRIMOINE NATUREL - RESILIENCE DES TERRITOIRES</b>					
6.1	Aménagement d'une place publique derrière les écoles, La bâtie Neuve	Commune de La Bâtie-Neuve	570 000 €	20%	114 000 €
<b>Sous-total thématique (1 opération)</b>			<b>570 000 €</b>	<b>20%</b>	<b>114 000 €</b>
<b>TOTAL TERRITOIRE (35 opérations)</b>			<b>62 664 534 €</b>	<b>13%</b>	<b>8 152 667 €</b>